



Version finale / 25/9/18

**CINQUANTE-HUITIEME (58^{ème}) SERIE DE REUNIONS DES ASSEMBLEES
GENERALES DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIETE
INTELLECTUELLE (OMPI)**

Genève, du 24 septembre au 02 Octobre 2018

DECLARATION DE LA DELEGATION CONGOLAISE

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Chefs de délégation,
Monsieur le Directeur Général de l'OMPI,
Distingués délégués,**

Mon gouvernement s'incline devant la mémoire du Président de la République du Vietnam, et lui rend un grand hommage pour les bonnes relations qui existent entre nos deux pays.

Avant tout propos, permettez-moi, au nom de la délégation congolaise, d'adresser mes chaleureuses salutations à toutes les délégations présentes à ces assises.

Monsieur le Président,

Je voudrais associer ma voix à celles des délégués qui m'ont précédé, pour vous féliciter, ainsi que les autres membres de votre bureau, pour votre élection.

Mes félicitations vont également à l'endroit de Monsieur Francis GURRY, Directeur général de l'OMPI, et l'encourage à poursuivre les efforts déjà consentis à la tête de notre organisation. Je félicite aussi le secrétariat, pour la qualité des documents mis à notre disposition.

Notre délégation soutient la déclaration faite par le Maroc, au nom du Groupe Africain.

Monsieur le Président,

La promotion de l'innovation et de la créativité, en vue du développement économique, social et culturel de nos Etats membres, dépend du système international efficace et équilibré. La protection des ressources génétiques, des expressions culturelles ainsi que des savoirs traditionnels, nécessite la mise en place d'un instrument international juridiquement contraignant.

C'est dans cet élan que le Congo, membre de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle a abrité, les 10 et 11 avril 2018, la réunion de haut niveau des Etats membres de l'OAPI sur la propriété intellectuelle et la valorisation des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles.

Monsieur le Président,

Il nous convient de faire observer que, dans le contexte actuel de la mondialisation de l'économie, les accords relatifs à la protection des ressources génétiques, des expressions culturelles ainsi que les savoirs traditionnels, devraient répondre aux aspirations juridiques et de politique générale des pays en développement. Ces accords devraient en outre assurer une protection efficace, notamment, contre le pillage et l'exploitation commerciale et illicite. Enfin, ils devraient viser la reconnaissance juridique de leur valeur intrinsèque, en tant que biens traditionnels commercialisables, et leur perpétuation, afin d'éviter leur disparition au fil des temps.

Monsieur le Président,

Le Congo qui s'inscrit dans la politique engagée par la Direction générale de l'OMPI, mettra tout en œuvre pour traduire dans les faits cette vision, et souhaite pleins succès à nos travaux.

Je vous remercie !